UNE CATASTROPHE AUX ETATS-UNIS

On est inquiet sur le sort de Mme Sarah-Bernhardt

New-York, 26 mai. — Suivant un télégramme de Omaha, dans le Nebraska, le train transportant Mme Sarah-Bernhardt et ses artistes a déraillé, vendredi, à Mankato.

On n'est pas encore fixé, à New-York, sur le sort de la grande artiste et de sa troupe.

TOREADOR BLESSE

Bilbao, 25 mai. — Au cours d'une corrida, le matador Mazzantinito, neveu du célèbre drestro Mazzantini, a été grièvement blessé à son dernier taureau.

Au moment où Mazzantinito posait des banderilles, le taureau l'enleva d'un coup de corne dans le ventre. Le vaillant torero tombe, se relève et saisit la muleta et l'épée pour se débarrasser de son adversaire. Le public crut que Mazzantinito avait seulement reçu un coup de tête; mais un banderillero, qui se rendait compte de la gravité de la blessure, invita Mazzantinito à se retirer. Celui-ci répondit: « Tais-toi! car on m'obligerait à partir avant d'avoir estoqué ce taureau! » Et, souriant, le jeune matador se débarrassait du taureau par une estocade magistrale.

Conduit à l'infirmerie, les médecins ont diagnostiqué une blessure au ventre de dix centimètres de profondeur et diverses contusions. Mazzantinito, dont l'état est grave, a passé une mauvaise nuit. On redoute une péritonite.

UN FORT CHABROL ANGLAIS

Londres, 25 mai. — Une des « suffragettes » qui ont pris part à la manifestation de l'autre jour en faveur du suffrage des femmes, Mme Dora B. Montefiore, vient de refuser de payer l'impôt sur le revenu, dans de curieuses circonstances, rappelant d'une façon frappante le fort Chabrol. Depuis trois jours déjà, cette femme, barricadée dans la maison, s'oppose par la force à l'intrusion des agents du fisc, à la grande joie des badauds et des autres suffragettes, qui projettent pour demain dimanche une nouvelle manifestation.

UNE IDEE DE GUILLAUME II

Berlin, 25 mai. — L'empereur Guillaume a fait installer, au château de Proekelwitz, où il va souvent chasser, un appareil Roentgen. Guillaume II a l'intention de faire déterminer, à l'aide des rayons X, le trajet des balles dans les grosses pièces de gibier abattues dans les chasses impériales, et d'étudier les blessures que produisent les armes à feu modernes.

L'affaire d'empoisonnement de Bordeaux

DEVANT LE JURY

DEUXIÈME AUDIENCE

Bordeaux, 26 mai. — L'audience est ouverte à neuf heures. L'affluence du public est toujours aussi grande. On continue l'audition des témoins.

Les témoins

On appelle M. Rabot, l'ami des Canaby. Son nom soulève un mouvement de curiosité dans la salle. Il entre. Mme Canaby est très émue.

M. Rabot est un homme d'une quarantaine d'années, figure distinguée assez accentuée, les cheveux clairs, les moustaches rousses. Il raconte ses relations avec les Canaby, son amitié d'enfance pour Mme Canaby. Cette amitié a persisté jusqu'à l'arrestation de l'accusée.

Le président au témoin: Vous pouvez vous retirer. (Puis, à l'accusée): On va maintenant entendre vos enfants.

L'accusée éclate alors en sanglots, la poitrine violemment soulevée; elle va s'évanouir. Les gendarmes lui font respirer des sels. L'émotion est énorme dans la salle, le moment est poignant. Mme Canaby fait pitié à voir.

— Mes enfants, gémit-elle; mes enfants!...

Le président: Renoncez-vous à ces témoins? — *Me Teyssonnière*, défenseur: Oui, oui!

Mme Canaby: Non, maître, non!

Le défenseur: Si, si, nous renonçons.

Et comme Mme Canaby ne peut se remettre, l'audience est suspendue et, péniblement, l'accusée sort, soutenue par les gendarmes.

A la reprise de l'audience, on entend Mme Canaby mère. Elle déclare qu'elle n'a jamais eu le moindre soupçon sur sa belle-fille, à qui elle adresse un regard d'encouragement.

M. Sabourin, père de l'accusée, n'a jamais cru, lui non plus, à la culpabilité de sa fille.

On entend M. Canaby, le mari, qui vient s'asseoir à la barre des témoins au milieu de l'émotion générale. La figure est dure et fatiguée; la maladie a quelque peu blanchi sa barbe blonde; son débit est âpre, saccadé et nerveux.

M. Canaby explique qu'il fut très fatigué par l'excès de travail en 1905 et qu'il dut se reposer.

Questionné sur l'affaire du chocolat, le témoin dit: « Jamais, je n'ai pris de mauvais chocolat; il s'agit d'une vengeance de la domestique, Elina Angla, qui, congédiée, partit en disant: « Et moi aussi, je me vengerai. »

— Je n'ai jamais, ajoute le témoin, eu de paralysie; j'ai eu les membres faibles, et j'ai constaté une amélioration constante. Quoi que l'on ait dit, j'ai toujours remué bras et jambes.

D.: Et pourquoi le docteur Villar vous a-t-il fait porter à sa clinique lorsque vous fûtes malade? — R.: Parce que mon ami, le docteur Villar, m'a expliqué que j'aurais meilleur air chez lui. Mais je n'ai jamais eu de soupçons.

D.: Depuis quand prenez-vous de la liqueur de Fowler? — R.: Depuis vingt-cinq ans. On m'en a toujours ordonné, car je suis arthritique.

D.: Vous auriez dit à des médecins que vous en preniez depuis trois ans. — R.: C'est faux. Je n'ai pas tenu ce propos et je prenais de cette liqueur de deux à six gouttes par jour.

D.: On prétend que vous étiez la victime d'une intoxication arsenicale. Pendant deux mois environ vous ne preniez pas de liqueur de Fowler et on trouva cependant dans vos cheveux une quantité d'arsenic considérable. — R.: J'ai cru que l'arsenic ne s'était pas éliminé complètement parce que, vraisemblablement, j'en prenais beaucoup.

Le témoin explique ensuite que sa femme prit aussi de l'arsenic, sur ses conseils.

On discute alors longuement les doses de gouttes consommées par la famille, afin de savoir quelle quantité d'arsenic entra dans la maison.

— Votre femme, dit le président, prétend qu'elle prenait quatorze gouttes et l'on trouva moins d'arsenic dans sa chevelure que dans la vôtre. Alors?...

M. Canaby ne répond pas, sa déposition est finie. Le mari de Ève et marche péniblement, appuyé sur sa canne et soutenu par l'huissier. Sa femme se penche: « Eulie! » dit-elle, la figure convulsée. Le mari, le visage ferme, jette les yeux sur sa femme: « C'est ignoble! » murmure-t-il, et il s'éloigne au bras de l'huissier.

Après l'audition d'un médecin, le docteur Laforgue, qui déclare n'avoir pas envoyé de toxiques par le jeune homme inconnu qui se présenta chez un pharmacien, l'audience est suspendue.

A la reprise, le défilé des témoins continue.

Le docteur Lande, ancien maire de Bordeaux, fut chargé par la justice de faire une enquête sur l'état de M. Canaby. Il trouva celui-ci dans un état de misère physiologique extrême, qui présentait tous les symptômes de la paralysie. M. Canaby lui raconta qu'il avait rendu un chocolat peu après son absorption. Le soir, se trouvant las, malade, brisé, il se purgea, puis le lendemain, le médecin ordonna un traitement anodin. Les jours suivants, le malaise continua. Malgré le traitement, le malade éprouvait des douleurs dans tous les membres, faiblesse, inappétence, température irrégulière, diarrhées, vomissements.

Deux consultations eurent lieu en mai. On activa le traitement, et on pratiqua des injections. L'état s'aggrava. Le docteur Villar, intervenant, diagnostiqua une grippe infectieuse, et ordonna le transport immédiat dans une clinique, malgré que le malade se déclarât admirablement soigné par sa femme. M. Canaby expliqua au docteur Lande que son état de faiblesse était toujours grand. Alors, on le transporta à la maison de santé. Là, son état s'améliora. Il prit goût au café, alors que chez lui, ce breuvage avait un goût pharmaceutique très prononcé.

Cette déclaration produit une vive sensation.

En somme, l'état de M. Canaby s'améliora sérieusement dès qu'il fut en traitement hors de chez lui.

Le docteur Lande raconte ensuite son enquête chez les pharmaciens, et explique sa surprise lorsqu'il découvrit la teneur antipharmaceutique des ordonnances du docteur Gaube.

Le témoin développe ensuite longuement l'historique des fausses ordonnances du docteur Gaube, puis il raconte comment une consultation eut lieu après la découverte, par un médecin, d'ordonnances faussement signées de ce nom, consultation qui amena le transport du malade à la clinique.

Le docteur Lande dit aussi qu'il a découvert l'achat par la famille Canaby de liqueur de Fowler et de poisons violents. Enfin, le docteur Lande, après un examen du malade, conclut dans son rapport médico-légal à une polynévrite consécutive à une grippe infectieuse ou à une intoxication.

Le docteur explique que lors de l'enquête chez M. Canaby, on ne trouva que des médicaments réguliers, et non des toxiques; puis il entre dans de longues et techniques explications sur la valeur des toxiques qui furent livrés par les différents pharmaciens à la famille Canaby.

(La séance continue.)

LES GRÈVES

A PARIS

Paris, 26 mai. — D'après la statistique établie par la Préfecture de police, le nombre des grévistes continue à diminuer dans le département de la Seine, mais dans de plus faibles proportions:

Ouvriers travaillant ordinairement dans les maisons touchées par les grèves: 243.594. Ouvriers en grève hier: 37.831. Ouvriers en grève aujourd'hui: 36.125. Soit: 1.706 ouvriers qui ont repris le travail ce matin.

Les *travailleurs de la fédération du papier* (brocheurs, régleurs, etc), qui faisaient cause commune avec les typographes et les ouvriers des machines, ont été autorisés ce matin par leurs camarades de la fédération du livre à reprendre le travail lundi matin.

Les Typographes et les Imprimeurs

A ROUBAIX

Une réunion des typographes grévistes a eu lieu samedi matin. M. Masson, président de la section de Lille, y assistait. Après l'émargement, qui continue à se faire d'une façon régulière, M. Masson a développé l'idée syndicale et invité les grévistes à continuer énergiquement la lutte entreprise, leur assurant le concours de tous les camarades français et étrangers, qui, du reste, n'a jamais fait défaut, ajoute-t-il.

M. Masson donne ensuite lecture d'une lettre du Comité central annonçant, outre l'arrivée des fonds nécessaires aux grévistes, la nouvelle que trois des plus importantes maisons de Paris, en grève, depuis près de six semaines, ont accepté les revendications ouvrières. Il adjure les grévistes de ne pas se laisser intimider et de ne rentrer à l'atelier qu'après avoir obtenu entière satisfaction.

M. Leplat, président du Syndicat de Roubaix, fait ensuite l'exposé de la situation, qui n'a pas changé, du reste.

La prochaine réunion aura lieu lundi matin, à neuf heures, avec le concours d'un délégué de la Fédération ou du Comité régional.

Le Syndicat nous prie d'insérer la note suivante:

« Les grévistes témoignent leur surprise concernant les maisons Verschaeve et Vanhulle, dans lesquelles on signale, dans la première onze rentrées sur quatorze grévistes et dans la seconde cinq rentrées sur cinq grévistes, alors qu'en réalité aucun gréviste typo n'est rentré dans ces maisons, pas plus d'ailleurs que dans toute autre. »

A DOUAI

Les maîtres imprimeurs de Douai chez qui existe encore le mouvement gréviste, ont tenu une réunion pour prendre une décision relative à la demande d'arbitrage faite par leurs ouvriers en grève.

A l'unanimité, l'assemblée des maîtres imprimeurs a pris la résolution de reposser la demande d'arbitrage et de ne pas accorder la journée de neuf heures, réclamée par les grévistes.

A DENAIN

Les ouvriers métallurgistes

Denain, 26 mai. — Vendredi matin, un groupe d'ouvriers métallurgistes s'est présenté aux établissements Cail et à l'usine des Forges et Hauts-Fourneaux, pour formuler sous menace de la reprise de la grève, les revendications suivantes: Réintégration des ouvriers congédiés pour faits de grève; journée de huit heures; reconnaissance du syndicat; augmentation des salaires; renvoi immédiat de l'ancien maître-garde Duhem.

Aux forges la délégation n'a pas été reçue, et aux établissements Cail on n'a pas accepté les « desiderata ».

LES PROPOS DE ROSALIE

Crème d'asperges. — Poisson gratiné. — Flanc d'amandes. — Nettoyage des meubles de bois blanc et des verres de lampes. — Formule des schampoing des coiffeurs

Pensons un peu à nos petits nettoyages. Au printemps, on revoit généralement la maison en grand, on range les placards, ont défait les armoires, on lave partout.

Comment, m'écrivait ces jours-ci une de mes nièces, nettoie-t-on les meubles en bois blanc, tables et buffets de cuisine?

On emploie les lavages au savon et à l'eau de soude bien chaude, ou, comme dans certains pays, du savon noir, le sable blanc (ou savon minéral) avec lequel on frotte hardiment. On rince à grande eau et on laisse sécher. Ce n'est pas plus difficile que cela. Quant aux taches d'encre qui peuvent quelquefois se trouver sur le bois et les meubles, on les enlève en les raclant avec du verre ou autre chose, ou encore en mettant dessus une petite solution d'acide tartrique ou d'oxalate de potasse ou d'eau de javelle ou d'acide chlorhydrique dilué selon l'espèce d'encre.

⁂

Je voudrais vous dire, en terminant, un mot au sujet des verres de lampes. Ils doivent être nettoyées au moyen d'une baguette contournée par un chiffon humide, et si les taches sont trop résistantes, en les mettant tremper dans de l'eau chaude contenant en dissolution quelques cristaux de soude. Quand ils ont trempé suffisamment, on les frotte, rince et essuie. Il faut se garder du blanc d'Espagne ou de Meudon, cela les fait éclater et surtout il faut qu'ils soient parfaitement secs au moment où on allumera la lampe.

« Nous avons mangé dans un restaurant un délicieux potage intitulé « crème d'asperges », et nous voudrions bien connaître cette recette », m'écrit une de mes nièces.

Il est fort facile de vous satisfaire, ma chère petite, ce potage est très simple, quoique de beaucoup d'effet.

Vous choisissez des asperges vertes que vous coupez en pointes et que vous faites cuire à l'eau salée; on compte une bonne cuiller de pointes par convive; d'autre part, vous mettez dans une casserole un énorme morceau de beurre frais et deux ou trois grosses cuillerées de farine pour un potage de dix personnes. Dès que la farine est parfaitement délayée avec le beurre, vous mouillez soit avec de l'eau, soit avec du bouillon d'os, puis vous ajoutez la moitié du jus de cuisson de vos asperges. Cela doit vous donner une sorte de sauce blanche légère ayant l'apparence d'une crème. Au moment de servir, vous ajoutez vos pointes et vous liez avec deux jaunes d'œufs.

Pas bien difficile la crème d'asperges, n'est-ce pas vrai?

⁂

Voulez-vous une bonne manière d'accommoder un poisson, sole, dorade, etc.?

Vous prenez votre poisson, vous le parez le mieux possible, puis vous mettez dans un plat allant au four du beurre, deux cuillerées d'eau, sel, poivre; mettez-y le poisson, couvrez sur une épaisseur d'un centimètre, avec une farce composée de mie de pain, persil, ail ou échalotes, ciboules, sel, poivre et un ou deux jaunes d'œufs, servant à lier la farce; saupoudrez avec de la chapelure, parsemez de petits morceaux de beurre, faites cuire enfin au four pendant une demi-heure au plus, suivant l'épaisseur du poisson.

Au moment de servir, arrosez d'un jus de citron, et présentez dans le plat de la cuisson.

⁂

Un bon dessert maintenant. Nous allons préparer un flan aux amandes qui est des plus délicats entremets que je connaisse. Pour faire ce flan, commencez par foncer en rognure de feuilletage un cercle à flan haut de forme ou une tourtière et piquer le fond pour éviter les boursouflures.

D'autre part, Pilez 150 grammes de sucre, deux blancs d'œufs et deux cuillerées de fleurs d'oranger, ajoutez par toutes petites parties et au fur et à mesure que les amandes sont converties en pâte.

Relevez cette pâte d'amandes dans une terrine; incorporez lui quatre jaunes d'œufs d'abord, puis six blancs pris en neige bien ferme. Versez cet appareil dans le flan foncé et cuisez à four très doux. Saupoudrez de glace de sucre pour servir.

Ce gâteau se sert chaud ou froid indifféremment, mais je le préfère de beaucoup froid.

⁂

Terminons enfin par une formule pour votre cabinet de toilette.

« Je voudrais bien, me dit l'une de vous, savoir comment se fabrique le liquide avec lequel les coiffeurs nettoyent la tête et qui mousse comme du savon. »

On ne peut plus facile, ma chère nièce.

Faites fondre dans 2 litres d'eau chaude 245 grammes de sous-carbonate de soude et 250 grammes de savon noir. Laissez reposer un jour, décantez et aromatisez avec de l'eau de lavande ou une essence quelconque et vous aurez le « champoing » des coiffeurs.

Tante ROSALIE.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 26 mai 1906.

La situation des peignages et des filatures de l'agglomération est satisfaisante, dans l'ensemble, sous le rapport du travail.

Dans les peignages, l'activité varie avec les établissements: le travail de jour est suivi partout; la nuit, on tourne au complet dans plusieurs usines importantes, mais le travail n'est que partiel dans d'autres maisons.

Il y a une bonne activité dans les lavages de laines.

Dans les filatures de laines peignées, le travail est assez actif, en général; il y a même beaucoup de presse dans quelques établissements et on travaille de nuit dans deux filatures.

Les filatures de laines cardées sont également bien occupées et on y travaille assez bien de nuit.

Dans le commerce de laines, les affaires sont plus calmes cette semaine, surtout en ce qui concerne la consommation. Le négoce opère plus facilement et le dehors achète de façon modérée. Les prix sont cependant sans changement, ce qui fait supposer que la situation présente ne durera guère. Les croisés Buenos-Ayres sont très demandés et se cotent à des prix élevés.

Le terme clôture entre 6.275 et 5.975. On a traité cette semaine 335.000 kilos.

En blousses, la situation est également assez calme. La consommation et le négoce opèrent peu. Prix inchangés. Les croisés Buenos-Ayres sont également en faveur, mais le stock dans ces sortes est peu abondant.

En déchets, les affaires sont plus actives. Le choix est varié et le stock est normal; les prix sont à l'avantage des vendeurs. Les beaux genres fabrique fins et croisés se placent aisément.

(Reproduction interdite).

La situation agricole dans la région

La situation de la culture en général laisse un peu à désirer partout, à cause de la température, peu inhérente à la saison actuelle, que nous subissons depuis plusieurs semaines. Toutefois, il serait inexact de dire que les céréales et autres produits de la grande culture sont en mauvais état; mais celui-ci demeure quasi-stationnaire par suite des incessantes variations atmosphériques et du froid.

Néanmoins, les seigles promettent; les blés taillent bien et sont vigoureux; les avoines sont bien lancées et fournies; les lins également, mais souffrent particulièrement du froid; les luzernes, les trèfles, et autres fourrages approchent de leur première coupe; les pommes de terre éclosent, les betteraves aussi, mais malheureusement, bien des semis paraissent manqués ou incomplets.

Quant aux produits potagers et de jardin, bien qu'en état plutôt satisfaisant, ils paraissent plus en retard encore que ceux cultivés en plaine.

Quelques bonnes journées ensoleillées suivies d'une température constamment plus douce, changeraient rapidement la situation anormale de l'heure présente.

Il n'est pas douteux que ce désidérata ne tarde à s'accomplir, pour la plus grande satisfaction du monde agricole.... et des citadins amoureux de la campagne.

Un agriculteur.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'INVENTION DE DEUX ROUBAISIENS

"L'AUTO-VOLANT" DE MM. L'ABBÉ LAISNEZ ET CH. WILFART

L'appareil modifié. — Une intéressante démonstration de principe. — Les essais méritent d'être continués et encouragés

Il y a environ dix mois, nos lecteurs étaient mis au courant d'une invention extrêmement curieuse que venaient de faire deux Roubaisiens, MM. l'abbé Laisnez, vicaire de la paroisse Ste-Elisabeth, et Ch. Wilfart, teinturier, rue de Lannoy, 209, que passionnait tous deux depuis quelques années le problème de l'aviation.

Nous avons, à cette époque, expliqué en détail le principe de *l'auto-volant*, l'appareil inventé par nos concitoyens. Tous ceux qu'intéresse cette question se rappellent, sans aucun doute, que les inventeurs avaient utilisé les enseignements que nous donne le vol de l'oiseau qui est, on le conçoit, l'aviateur par excellence. L'oiseau s'élève dans l'air et s'y dirige au moyen de ses ailes qui, comprimant l'air, l'utilisent comme point d'appui.

L'*auto-volant* n'est que la copie, la copie perfectionnée, assurent les inventeurs, du corps de l'oiseau. Le cœur qui donne l'impulsion aux ailes, c'est, dans l'appareil, le moteur qui possède cette supériorité de ne pas se fatiguer. Quant aux ailes, les inventeurs les ont copiées de très près.

Nous avons décrit cet appareil que MM. Laisnez et Wilfart ont depuis, modifié. La machine primitive se composait d'un cadre fixe, aux extrémités duquel étaient fixés deux moulins ailés mis en mouvement par le mouvement du descendant, les ailes opposaient une forte résistance à l'air, sur lequel elles s'appuyaient pour soulever l'appareil.

Les premières expériences qui furent faites, en juillet dernier, furent assez concluantes pour que les inventeurs prissent un brevet. L'auto-volant placé sur une bascule s'était allégé très sensiblement aussitôt qu'il avait été mis en mouvement.

Mais ce premier appareil n'était pas complet par lui-même, il exigeait la juxtaposition d'un parachute pour qu'il pût planer en cas d'accident au moteur. C'est pourquoi les inventeurs ont construit un second modèle de machine volante modifié dans ce sens.

Le principe est toujours le même, mais les moulins ont été remplacés par des bandes ailées qui, n'étant plus animées d'un mouvement de rotation, permettent à l'appareil de devenir lui-même un parachute.

Au sommet d'un cadre vertical sont fixées deux ailes qui ont ensemble cinq mètres d'envergure et quatre mètres carrés et demi de surface. Ces ailes sont composées de bandes de tissu imperméable se superposant par le bord et formant un tout parfaitement étanche dans le mouvement de descente ou de frappe. Puis, dans le mouvement de montée, ces bandes pivotent, se mettent de champ, par un déclanchement automatique et, laissant passer librement l'air, par les interstices, n'opposent aucune surface de résistance.

Un moteur de Dion-Bouton, de 2 chevaux 3/4, pesant nu 27 kilos, actionne l'appareil, dont le poids total est de 68 kilos.

Nous avons pu assister, il y a quelques jours, à une expérience dans la grande salle du Cercle Saint-Eloi, rue du Tilleul, où jadis, le regretté aéronaute roubaisien J.-B. Glorieux fit, lui aussi, ses essais. Etaient présents, en dehors des inventeurs, MM. Molinier, ingénieur, et Laisnez, professeur à l'Institut Technique. Le moteur étant mis en mouvement, sans avance à l'allumage, l'auto-volant s'est élevé à dix centimètres environ de terre.

Evidemment, ce n'est là qu'un appareil d'expérience, une machine volante de chambre, pour ainsi dire, trop faible pour rendre quelque service. Les inventeurs ont pris un second brevet pour ce modèle d'auto-volant n° 2. L'appareil définitif, qui sera capable d'enlever un homme avec son équipement, n'est que la réunion d'une série d'appareils semblables à celui que nous venons de décrire.

Il comprendra un seul moteur à huit cylindres, d'une force de vingt chevaux et huit pales d'ailes animées d'un mouvement alternatif continu. La force ascensionnelle de l'appareil sera d'environ 180 kilos net, non compris le poids de l'appareil et son poids total sera de 250 kilos.

Les plans sont faits et les inventeurs sont prêts à les exécuter. Nous devons dire, toutefois, que l'*auto-volant* étant susceptible d'entrer à bref délai en exploitation et devenir ainsi une affaire, M. l'abbé Laisnez est décidé à ne plus s'en occuper.

C'est pour nous l'occasion de rendre hommage à son esprit d'invention et à ses persévérants efforts qui, unis à ceux de M. Wilfart, leur auront permis, nous voulons l'espérer, de faire faire un pas décisif au problème de l'aviation. Il est à souhaiter que M. Wilfart, qui reste seul sur la brèche, soit aidé comme il le mérite, et qu'il rencontre des encouragements efficaces.

F. O.

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, vendredi prochain 1er juin, à 8 heures 1/2, en réunion ordinaire.

LA QUESTION DU MARCHE de la GRANDE-PLACE. — On nous communique la note suivante:

« *A Monsieur Eugène Motte,*
maire de la Ville de Roubaix.

» Monsieur le Maire,

» Le Comité du Marché créé spécialement en vue de son maintien sur la Grande-Place et composé de quinze délégués choisis et régulièrement élus dans l'assemblée générale de tous les marchands de place, des riverains de la Grande-Place et d'une délégation de l'*Union Commerciale*, tenue le 27 mars, 21, Grande-Place, a l'honneur de vous rappeler sa requête du 8 avril portant sur les cinq points suivants:

» 1° Etablissement d'une voie simple et située au milieu de la chaussée; 2° éloignement le plus possible du marché de la voie de Lille située de l'autre côté du marché; 3° passage de la voie de Lille par la rue du Château; 4° usage de caniveaux à partir de la rue de Lille; 5° éloignement des kiosques du marché.

» Aujourd'hui, elle vient à nouveau vous présenter une requête confirmant la première et insistant surtout sur l'établissement d'une seule voie sur le côté Est de la place, côté longeant les magasins Carré, Desfontaines, etc.

» Vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, nous promettre, ce dont nous vous sommes reconnaissants que le marché ne sera pas déplacé, du moins quant à présent. Cependant, l'établissement de deux voies aurait fatalement pour effet de rendre le marché si exigu qu'il serait impraticable, que ce serait presque sa suppression. Ce que vous ne voulez pas.

» Aussi nous vous prions instamment de faire droit à notre requête et, confiants dans votre promesse, nous espérons, Monsieur le Maire, que vous accueillerez favorablement le vœu des patentés si nombreux et si intéressants qui font un dernier appel à votre sollicitude éclairée.

» *La Commission du Marché.*

» N.-B. — Il importe, devant les polémiques actuelles, d'informer le public que la Commission du Marché s'est toujours cantonnée exclusivement dans son mandat, qu'elle n'a jamais fait avant ce jour, aucune communication à la presse et qu'elle n'a jamais autorisé personne à parler en son nom.

» *Le président:* V.-E. Wicart; *Le premier vice-président:* Chevalier; *Le deuxième vice-président:* L. Desfontaines. — *Le secrétaire:* E. Montignies. »

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Lefebvre, fille de M. Léon Lefebvre, industriel à Roubaix, et de Mme Lefebvre, avec M. Emile Gouïn, lieutenant au 54e de ligne, fils de M. Gouïn, banquier à Tours et petit-fils de M. Jules Gouïn, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

LA DISTRIBUTION DES PRIMES DES FONDATIONS ALFRED MOTTE-CRIMONPREZ ET TH. LALLEMAND, aura lieu, aujourd'hui, dimanche, à quatre heures de l'après-midi, dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers. Le public y sera admis.

NOS ARTISTES. — Notre concitoyen, M. Etienne Vanhove, le sympathique artiste peintre bien connu, expose en ce moment, à la vitrine de M. Duforest, tapissier, Grande-Rue, de nouvelles œuvres qui attirent le regard.

Ce sont des portraits, étonnants de ressemblance de quelques-uns de nos concitoyens. La perfection dans le modèle, la vigueur de facture et la chaleur de tonalité, font de ces portraits des œuvres d'une réelle valeur artistique.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les rôles relatifs à la contribution sur les chevaux, voitures, vélocipèdes, billards, etc., sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

LA REVISION DU TARIF DOUANIER CANADIEN DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La Chambre de commerce de Roubaix vient d'appeler en ces termes l'attention du Gouvernement français sur les modifications douanières qui sont étudiées en ce moment au Canada:

Il est question, dit-elle, depuis quelque temps de la revision du Tarif douanier canadien. Ce tarif comporte actuellement des droits de 25, 30 et 35 p. 100 *ad valorem*. Des dérogations importantes y ayant été apportées, il est appliqué sous quatre régimes différents.

1° Le régime préférentiel qui assure en principe, depuis 1897, à l'Angleterre et à diverses colonies anglaises, une diminution de droits de 33 1/3 0/0;

2° Le régime de faveur dont jouissent quelques articles français en échange de la concession de notre tarif minimum pour certains produits canadiens;

3° Le régime normal auquel sont soumises notamment les marchandises des Etats-Unis;

4° Le régime de représailles, dans les relations avec l'Allemagne.

Le projet qui est à l'étude serait d'établir un triple tarif.

1° Un tarif *préférentiel* pour la métropole et diverses colonies britanniques;

2° Un tarif *minimum* qui ne serait accordé qu'en échange d'autres avantages;

3° Enfin, un tarif *maximum* ou de représailles.

La France qui envoie chaque année au Canada pour plus de 25 millions de marchandises ne peut se résoudre, qu'elle la suive de près, pour être à même de prendre, en temps utile, les dispositions que dicteront les circonstances.

Cela est d'autant plus nécessaire pour l'industrie textile française, notamment que celle-ci trouve au Canada un débouché important pour ses produits, débouché qui pourrait s'étendre à la faveur d'un tarif moins élevé.

Il ne s'agit pas à l'heure présente de formuler des desiderata à l'égard de tel ou tel produit ou de telle ou telle taxe, ce qu'il faut demander, c'est que le futur tarif canadien soit élargi de façon, non pas à conserver simplement le régime de faveur que nous possédons pour quelques articles, mais à l'étendre dans la plus large mesure.

C'est dans ce but que la Chambre de Commerce se propose d'appeler l'attention du Gouvernement sur le nouveau tarif douanier projeté au Canada, et de se mettre à sa disposition, pour lui fournir, en temps utile, tout renseignement susceptible de lui venir en aide, concernant l'industrie textile de Roubaix.

LA FÊTE DE CHARITÉ AU PROFIT DES ORPHELINS. — Tout fait prévoir que le succès couronnera les efforts des organisateurs de la fête de charité qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, au profit des orphelins de l'Hospice qui ont dû quitter cet établissement. Rappelons, cependant, que le cortège partira, à midi précis, du siège du Comité, café Louis Pollet, rue Pauvrée, 4. Le programme sera vendu dix centimes au profit de l'œuvre.

LES VACCINATIONS et REVACCINATIONS GRATUITES. — La sixième séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui, dimanche, 27 mai, de neuf heures à onze heures du matin, à l'ancien Conservatoire, place Notre-Dame. Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

Il est rappelé à tous les intéressés que la vaccination est obligatoire pour tous les enfants de trois mois à un an, de 10 à 11 ans et pour toutes les personnes de 20 à 21 ans.

La loi du 15 février 1902 enjoint l'application des peines prévues par l'article 471 du Code pénal aux personnes qui ne satisferaient pas à cette obligation.

Les parents ou tuteurs sont responsables pour leurs enfants ou pupilles en ce qui concerne l'exécution de cette mesure.

LA BRADERIE DU JEAN-CHIGLAIN. — C'est le lundi de la Pentecôte qu'aura lieu la grande braderie annuelle du Jean-Chiglain. Elle se tiendra, de quatre heures du matin à deux heures de l'après-midi, rues Saint-Louis, de l'Ommelet et de la Vigne, jusqu'à la rue Leroux.

LE CONGRÈS TRIMESTRIEL des CERCLES D'ETUDES. — Par suite d'une circonstance imprévue et sur la demande du « Cercle d'études du Saint-Rédempteur », chargé de l'organisation, le Congrès trimestriel des Cercles d'Etudes qui devait avoir lieu le 30 mai, est remis au mercredi 6 juin, à 8 heures 1/2, 84, Grande-Rue, dans la salle du premier étage. Son programme porte « La doctrine des Catholiques sociaux ».

MACHINES PARLANTES « ODEON » à disques double face. Puissance, harmonie, durée. Reproduction absolument naturelle de la voix, Maison **SCREPEL**, 138 bis, Grande-Rue. 915-5

VIOLENCES LÉGÈRES. — Un épicier de la rue du Tilleul, 294, M. Jean Bryx, 35 ans, a déclaré avoir été frappé samedi, vers dix heures et demie du matin, sur la Grande-Place, par l'un de ses anciens clients, M. Albert Varasse, rue de Tourcoing, 75, à qui il réclamait le règlement d'une somme d'argent. Ce dernier a été l'objet d'un procès-verbal pour violences légères.

LE REPOS DU DIMANCHE. — *Service des pharmacies.* — Dimanche 27 mai. — Pharmaciens de garde: Quartier du Centre, M. Willot, rue du Vieil-Abreuvoir; quartier de la Gare, M. Wibaux, rue de la Gare.

GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR DAMES ET ENFANTS. Maison CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. Lingerie en tous genres. Articles pour 1res Communions. 3210

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une bobineuse de l'établissement de M. Wibaux-Florin, industriel, Mlle Marie Prévost, 19 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessée à la main gauche par l'agrafe d'une courroie. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Dans l'atelier de menuiserie de MM. Moïse Rogier et fils, entrepreneurs, M. Henri Boogaard, 34 ans, rue du Gros Saule, a été blessé au bras droit par suite de la chute d'une pièce de bois. Quinze jours de repos. Docteur Lerat. — Un tisserand de MM. Fauvarque et Bruyant, fabricants, M. Lévin Lemahieu, 40 ans, rue de Condé, cour Vroman, s'est fait des contusions aux reins. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — Une soigneuse de l'établissement de M. Toulemonde-Destombe, fabricant, Mlle Léa Huyghe, 19 ans, rue Decrème, a été blessée à l'auriculaire gauche en nettoyant son métier. Trois semaines de repos. Docteur Dispa. — Un tisserand de M. Félix Vanoutryve, fabricant, M. Edmond Oemaut, 20 ans, place Carnot, s'est blessé au genou droit en mettant en marche son métier. Quinze jours de repos. Docteur Picquet. — En manœuvrant un wagon, un ouvrier caleur de M. Lepoutre-Six et Cie, négociants en charbons, M. André Lucas, 27 ans, rue du Fresnoy, cour du Veau d'Or, a été blessé à la jambe gauche, par un crochet. Quinze jours de repos. Docteur Desbonnets. — A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, un machiniste, M. François Buffels, 19 ans, rue Bayart, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion. Douze jours de repos. Docteur Ballenghien. — Au peignage de Beaurepaire, une lisseuse, Mme Irma Houttekins, 23 ans, rue de Flandre, a été blessée au bras droit par les organes de son métier. Dix jours de repos. Docteur Picquet. — Un charron de l'atelier de M. Jules Stelandre, entrepreneur, M. Constant Bernard, 25 ans, rue des Arts, s'est blessé à la cuisse gauche avec son ciseau. Dix jours de repos. Docteur Delecouillerie.

PREMIERE COMMUNION. — Les mamans soucieuses d'habiller avec élégance leur garçon doivent aller chez **Saint-Martin**, 8, rue Pauvrée. Confection pour hommes. 9911

DOCTEUR MONTAICNE, Dentiste, 46, rue de la Gare, Roubaix. Extractions des dents sans douleur. Pose de dentiers en tous genres, 2 à 6 h. 3004

SOUSCRIPTION RUCHE ROUBAISIENNE. — 25.000 billets à 1 franc, **20.000 fr.** de primes, 1re prime **10.000 francs.** — Tirage: 1er juillet.

A titre de PRIME EXCEPTIONNELLE le « Journal de Roubaix » offre à ses aimables lectrices trois bien jolies choses:

1. Un superbe petit sac, imitation maroquin, intérieur garni d'un flacon et d'un gentil petit porte-monnaie. Prix: **1 fr. 75**
2. Un élégant petit sac de dame, grain long. Prix: **2 fr. 75**
3. Un porte-cartes, avec garniture nikelée. Prix: **0 fr. 65**

Ces objets fabriqués spécialement pour le « Journal de Roubaix » sont vendus moitié prix de leur valeur. 3621

CROIX

Une maison détruite par un incendie rue de Wasquehal

Un chat qui donne l'alarme

Les habitants de la rue de Wasquehal ont été mis en émoi, samedi matin, un peu avant 1 heure, par les cris: « Au feu! »

M. Pierre Mathon, marchand de volailles, qui habite une maison située au fond d'une cour, avec son petit-fils et un membre de sa famille, fut réveillé par les miaulements de son chat qui s'était réfugié sur son lit.

M. Mathon, en se mettant sur son séant, a